

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le 1<sup>er</sup> septembre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 25 août 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Votants : 24
- 

Etaient présents : Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Bernard GIRAUD, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL.

Procurations : Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à M. Louis PEREIRA, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, M. Pascal BOITEL a donné pouvoir M. François RUDEL.

Absents : Mme Sandra AUJOL, MM. Olivier BOULICAUD, Marien DUFOURD

Secrétaire de séance : Mme Laïla MEILLAUD

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

M. Jean DELAUGERRE : concernant M. Olivier BOULICAUD, il a envoyé un message ambigu, disant qu'il ne siègerait pas au conseil municipal mais il n'a pas dit qu'il démissionnait de sa fonction de conseiller municipal. Un message lui a été envoyé pour qu'il précise exactement ses intentions.

## **1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2023**

M. le Maire demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à la majorité par 23 voix pour, et une abstention (M. Jean DELAUGERRE absent le 29 juin 2023).

## **2 Election d'un adjoint**

Les adjoints sont élus, au scrutin secret, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (art. L 2122-7-2 du CGCT).

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le nouvel adjoint à élire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

M. Jean DELAUGERRE : nous avons reçu courant du mois de juillet la démission de Jacinthe GUILLOT, pour des raisons personnelles, je souhaite la remercier pour le travail effectué depuis presque trois ans et demi, Jacinthe, je te laisse la parole.

Mme Jacinthe GUILLOT : c'est juste pour vous dire que mon état de santé ne me permet plus d'avoir le temps et l'énergie de remplir la mission qui m'a été confiée, donc j'ai préféré démissionner.

M. Jean DELAUGERRE : merci pour le travail accompli, soigne-toi, c'est l'essentiel.

Nous avons à procéder à l'élection d'un 3<sup>ème</sup> adjoint, quels sont les candidats qui se manifestent ?

M. Sylvain DELEVILLE se porte candidat, les assesseurs suivants sont désignés : M. Yves FERRIER, Mmes Adeline ROUX et Florence JOUVE.

Résultat de l'élection, à bulletin secret, du 3<sup>ème</sup> adjoint :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....	24
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : .....	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) : .....	4
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : .....	19
e. Majorité absolue : .....	10

A été proclamé adjoint et immédiatement installé au rang de 3<sup>ème</sup> adjoint M. Sylvain DELEVILLE.

### **3 Indemnités de fonction**

M. Jean DELAUGERRE : l'année dernière au 1<sup>er</sup> juillet, l'indice avait été revalorisé de 3.5% et les élus de la majorité n'avaient pas souhaité bénéficier de cette revalorisation. Dans le même état d'esprit, nous avons décidé de ne pas bénéficier de l'augmentation de 1.5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Je vous donne les taux qui ont été modifiés pour rester au même niveau d'indemnisation :

- Maire : 29.75 %
- Maire déléguée : 11.51 %
- 1<sup>ère</sup> adjointe : 18.84 %
- 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> adjoints : 16.18 %
- 4<sup>ème</sup> adjointe : 9.95 %
- 5<sup>ème</sup> adjoint : 7.62 %
- 3 conseillers délégués : 6.83 %
- 2 conseillers délégués : 9.95 %

Nous sommes largement en-dessous de l'enveloppe statutaire.

Le conseil municipal approuve cette proposition à la majorité par 19 voix pour et 5 absentions (MM. Pascal BOITEL, Bernard GIRAUD, René LEMERLE, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL).

### **4 Urbanisme : Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)**

M. Xavier MAUME : le PLUH en vigueur sur la commune a défini le périmètre constructible actuel de notre territoire suivant la démarche ZAN 2050. Sur le secteur de Dallet, les zones urbanisables libres se réduisent fortement.

Deux zones à impact pour la commune sont concernées :

- Entrée de village secteur chemin de Courvache / Vignes / Vertaizon
- Cône de vue sur le Puy de Mur depuis l'esplanade des quais des bords d'Allier : Côte Malais.

Suite à un travail réalisé en commission Urbanisme, nous nous sommes positionnés sur ce sujet, afin de garantir une harmonie de construction et une préservation de ces zones, il est demandé au conseil municipal de délibérer quant à l'inscription de 2 nouvelles OAP

sectorielles sur ces 2 zones. Ces OAP sectorielles seront intégrées à la modification n° 3 du PLUH.

Elles sont déjà prises en compte par la communauté de communes mais vu le nombre de demandes qu'ils ont pour la modification n° 3, ils souhaitent prioriser et demandent des délibérations aux communes.

M. François RUDEL : avez-vous des précisions sur le contenu de ces OAP ?

M. Xavier MAUME : le contenu est toujours en construction, nous voulons acter les OAP rapidement par rapport aux certificats d'urbanisme qui sont déposés.

La partie Côte Malais, quand on est sur l'esplanade des bords d'Allier, on voit sur la gauche le lotissement Chaly avec les énormes maisons, il reste une zone verte sur la droite, ce sont des parcelles très imbriquées et plutôt longilignes ou très étroites, ce qui va poser problème pour l'aménagement des habitations, on veut donner des lignes guides et essayer de travailler sur la redistribution de ces terrains.

Et sur la partie entrée, côté chemin de la carrière du Puy de Mur, donc Courvache, chemin Entre les Vignes et chemin de Vertaizon, ce sont principalement des terrains en forme de bandes (anciennes rangées de vignes), on risque de voir arriver une promiscuité de constructions entre des petites villas et des maisons en long, à étages, l'idée est d'essayer de garantir et d'harmoniser et de garder des zones de verdure imposées pour éviter de voir juste une allée et un bâtiment, comme on peut le voir sur ces zones.

C'est plus, donner un guide, pour garder une esthétique homogène.

Le conseil municipal approuve la proposition des deux OAP à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **5 EPF AUVERGNE : convention de gardiennage avec l'EPF AUVERGNE - parcelle cadastrée AH 113 (maison QUINIOU)**

M. Xavier MAUME : la parcelle AH 113 a été préemptée en vue de répondre à 2 problématiques essentielles autour de l'école sur le secteur de Mezel :

- une cantine et une école maternelle actuellement trop petites : un accroissement des capacités d'accueil doit être envisagé en lien avec la densité urbaine à venir et en cours du lotissement de la Gondole (80 lots dont les constructions ont déjà commencé). Cet accroissement n'est pas possible en l'état actuel de la surface de terrain disponible derrière l'école maternelle.

- une diminution de la surface de la cour de récréation est envisagée sur le devant de l'école en vue d'aménager une aire de stationnement sécurisée (la dangerosité liée à la circulation les matins et les soirs devant l'école est une problématique majeure), la place perdue devant l'école serait alors répercutée sur l'arrière de l'école.

- le bâtiment se trouvant sur la parcelle permettra d'héberger des associations communales de façon provisoire lors de la réfection d'autres bâtiments.

Par délibération du 9 juin 2023, le conseil municipal a confié à l'EPF AUVERGNE le portage foncier de la parcelle cadastrée AH 113, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention de gardiennage avec l'EPF AUVERGNE, pour pouvoir utiliser le bâtiment.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à signer la convention de gardiennage avec l'EPF AUVERGNE pour la parcelle cadastrée AH 113.

## **6 Personnel - service Enfance-jeunesse : création de postes et d'emplois non permanents et permanent**

M. Jean DELAUGERRE :

\* Afin d'assurer le fonctionnement du service Enfance-jeunesse, en raison des effectifs attendus en A.L.S.H. périscolaires et extrascolaires durant l'année scolaire 2023-2024, tout en tenant compte de l'organisation du service Enfance-jeunesse sur les deux secteurs, il est proposé au Conseil Municipal de créer cinq postes pour accroissement temporaire d'activité :

\* 1er poste : secteurs Dallet et Mezel

- 1 poste d'adjoint d'animation,
- missions : garderie, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, animation à l'ALSH péri et extrascolaire (titulaire BPJEPS), administratif garderie, remplacements éventuels.
- à temps complet : 35/35<sup>ème</sup>,
- du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024
- sur la base de l'indice brut 465, majoré 407

\* 2<sup>ème</sup> poste : secteurs Dallet et Mezel

- 1 poste d'adjoint technique,
- missions : entretien des bâtiments communaux, aide à la préparation des repas (mise en place), service cantine et animation sur la pause méridienne, remplacements éventuels, grands ménages.
- à temps non complet : 17/35<sup>ème</sup>,
- du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024,
- sur la base de l'indice brut 385, majoré 367

\* 3<sup>ème</sup> poste : secteur Mezel

- 1 poste d'adjoint d'animation,
- missions : surveillance des enfants pendant la pause méridienne et animation à l'ALSH périscolaire, garderie, ALSH périscolaire le mercredi, remplacements éventuels.
- à temps non complet : 16/35<sup>ème</sup>,
- du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024,
- sur la base de l'indice brut 385, majoré 367

\* 4<sup>ème</sup> poste : secteur Mezel

- 1 poste d'adjoint d'animation,
- missions : surveillance des enfants pendant la pause méridienne et animation à l'ALSH périscolaire (titulaire du CAP Petite Enfance) et extrascolaire, garderie, remplacements éventuels.
- à temps non complet : 20.66/35<sup>ème</sup>,
- du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024,
- sur la base de l'indice brut 385, majoré 367

\* 5<sup>ème</sup> poste : secteur Dallet

- 1 poste d'adjoint technique,
- missions : entretien des bâtiments communaux, préparation des repas, service et entretien en cantine et grand ménage,

- à temps non complet : 24.76/35<sup>ème</sup>,
- du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024,
- sur la base de l'indice brut 385, majoré 367

Le conseil municipal approuve la création des cinq postes non permanents à l'unanimité des membres présents et représentés.

\* Suite au recrutement d'un fonctionnaire territorial titulaire par voie de mutation, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet sur le secteur de Dallet.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **7 Personnel administratif : création d'un poste d'adjoint administratif territorial**

M. Jean DELAUGERRE : j'en profite pour remercier Nadège pour tout le travail qu'elle a accompli pendant ces 22 ans dans la commune, elle a souhaité voir d'autres horizons, je respecte son choix même si je le regrette. Il faut donc la remplacer et suite au recrutement d'un fonctionnaire territorial titulaire par voie de mutation, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet. C'est Mme Ophélie TOURNAIRE-NOVAIS qui est recrutée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, elle sera présente pour débiter le tuilage les mardis du mois de septembre et d'octobre.

M. Xavier MAUME : comme tu disais Jean, cela va être dur de remplacer 20 ans d'expérience.

M. Jean DELAUGERRE : c'est clair, j'ai dit à Nadège que c'était une partie de la mémoire de la commune qui s'en allait. J'ai tout à fait conscience que les services administratifs vont être un peu chahutés pendant quelques temps.

Mme Laïla MEILLAUD : il faudra vraiment être bienveillant avec l'équipe et les agents pour les accompagner, notamment la ventilation du poste de Nadège, j'aurais aimé que ce soit fait différemment pour le recrutement, après je pense et je suis certaine que tous les agents seront bien accompagnés.

M. Jean DELAUGERRE : il faudra être vigilant.

M. Xavier MAUME : il faut mettre en place un bon plan de formation.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **8 Personnel - augmentation de la quotité de temps de travail**

M. Jean DELAUGERRE : afin d'assurer le fonctionnement des services communaux et d'intégrer dans le temps de travail d'un agent des heures effectuées depuis des années qui étaient comptabilisées en heures complémentaires, M. le Maire propose d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un agent, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

\* Un agent au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe effectuant des missions d'entretien des bâtiments communaux, service cantine et remplacements divers :

Poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe : de 25.69/35<sup>ème</sup> à 28.16/35<sup>ème</sup>

Le conseil municipal approuve l'augmentation de la quotité de temps de travail du poste de d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **9 Personnel – diminution de la quotité de temps de travail – création de poste**

M. Jean DELAUGERRE : un agent au grade d'adjoint technique, au régime général, a demandé une diminution de son temps de travail annualisé pour reprendre ses études (suppression de 288 h sur l'année sur l'ALSH périscolaire) soit :

De 21.10/35<sup>ème</sup> à 14.74/35<sup>ème</sup>

Il est proposé d'approuver cette demande de diminution de temps de travail à compter du 4 septembre 2023, soit de créer un poste à 14.74/35<sup>ème</sup>.

Après l'avis du Comité social territorial (le 12/09/2023), le poste à 21.10/35<sup>ème</sup> pourra être supprimé.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (14.74/35<sup>ème</sup>) à compter du 4 septembre 2023 à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **10 Création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet**

M. Jean DELAUGERRE : il s'agit de remplacer Mme Vahiana HENRY qui n'a pas souhaité renouveler son contrat après le 31 juillet 2023 pour effectuer une reconversion professionnelle ; un adjoint d'animation à temps non complet est recruté pour pérenniser la prise en charge de l'animation et de l'aide à la vie partagée (AVP) au sein de la résidence La Piéride.

En effet, l'AVP paie la rémunération de l'agent et une partie des animations. Je précise que l'AVP n'est pas reconduite par le Département pour les nouvelles structures, mais la qualité des relations que nous entretenons avec le Département comme avec l'OPHIS nous permet de dire que si l'AVP venait à disparaître, nous serions les derniers à être sacrifiés sur l'autel des économies départementales.

Cet agent interviendra également pour des missions de service et surveillance en cantine à Mezel.

Il est proposé de créer un poste non permanent d'adjoint d'animation :

- missions : animation et aide à la vie partagée de la salle commune des Lodges La Piéride, pause méridienne cantine de Mezel
- à temps non complet : 20/35<sup>ème</sup>,
- du 1er septembre 2023 au 31 août 2024
- sur la base de l'indice brut 385, majoré 367

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **11 Tarifs de vente des t-shirts**

M. François PIGNOL : des t-shirts ont été achetés pour les bénévoles œuvrant sur les manifestations communales, chaque bénévole étant responsable de l'entretien de son t-shirt. Vous les avez vu, ils ont été portés pour le festival Mur en Zique.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- si un bénévole souhaite acheter son t-shirt : 10 €
- si un bénévole rapporte un t-shirt abîmé : 15 €

Le conseil municipal approuve les tarifs de vente des t-shirts tels que détaillés ci-dessus à la majorité par 19 voix pour et 5 absentions (MM. Pascal BOITEL, Bernard GIRAUD, René LEMERLE, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL).

## **12 Projet Les sentiers de la forme – actualisation du plan de financement - demande de subventions**

M. Matthieu GAVAIX : suite à la délibération adoptée lors de la séance du conseil municipal du 29 juin 2023, il est proposé d'actualiser le plan de financement.

Rappel : la commune s'engage dans un projet d'aménagement d'itinérances douces dans l'esprit « du sport pour tous », avec la création de 4 circuits aux niveaux de difficultés différents (mise en place de panneautage guidé, de peinture au sol de type « design actif », d'agrès outdoor etc).

Ce projet a pour objectifs :

- D'éviter la sédentarité tout en découvrant la commune
- De toucher toutes les catégories de la population (gratuité du service)
- De créer un lien entre les Mezellois et les Dalletous
- De faire connaître les lieux emblématiques du patrimoine communal

Montant du projet : 96 977 € HT

Plan de financement :

- Agence National du Sport « Plan 5000 terrains de sport 2023 » : 58 186 € (60 %)
- Conseil régional AURA – Axe sport région : 19 395 € (20 %)
- Collectivité : 19 396 € (20 %)

M. Jean DELAUGERRE : pour compléter, le territoire de Billom-communauté a une image un peu négative pour la sédentarité des séniors, des projets se montent pour lutter contre cette sédentarité.

M. Matthieu GAVAIX : il y a eu un retour qui a montré que notre commune est la plus impactée en terme de sédentarité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement et les demandes de subventions détaillées ci-dessus.

### **TABLE DES MATIERES :**

2023-37 : Election d'un adjoint Enfance-jeunesse

2023-38 : Indemnités de fonction

2023-39 : EPF AUVERGNE Convention de gardiennage AH 113

2023-40 : Enfance-jeunesse : création de postes non permanents

2023-41 : Création d'un poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe

2023-42 : Création d'un poste d'adjoint administratif

2023-43 : Augmentation de la quotité de temps de travail d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

2023-44 : Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

2023-45 : Création d'un poste d'adjoint d'animation non permanent à temps non complet

2023-46 : Tarifs vente des t-shirts utilisés pour les manifestations

2023-47 : Les sentiers de la forme : actualisation du plan de financement – demandes de subventions

2023-48 : Urbanisme – identification de deux OAP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire,  
Jean DELAUGERRE

La secrétaire,  
Laïla MEILLAUD